

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 25 novembre 1950.-

N° 3294 /FIN.

Objet:  
Succession 737/Punia  
NGENDABANGA  
Avis Mod.26  
de frs.1.847 frs.

ASTRIDA



1221

19

Monsieur le Comptable Territorial,

Me référant à ma lettre 2876/FIN. du 13-10-50, succession 737/Ngendabanga de Punia, vous retournant l'avis de liquidation de succession Mod.26, me transmis par votre 1592/Succ. j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, me retourner le dit avis de Frs.1847; en effet Monsieur le Chef du Service des Finances du Ruanda-Urundi par son n°3662/Fin.II du 7-11-50 me le réclame, parce que devant être annexé, comme pièce justificative, à mon Livre de Caisse; dès réception du dit avis, je vous en ferai immédiatement tenir copie destinée, à vos archives.

Le Comptable Territorial,  
J.M. de SPIRDET,

Monsieur le Comptable Territorial

de & à

P U N I A .-